

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1123

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 8

Après la troisième phrase, insérer la phrase suivante :

« Le rapport formule des propositions afin de réduire efficacement la sinistralité dans le secteur de l'aide à domicile. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport de la Cour des comptes, en octobre 2022, a souligné la sinistralité hors-norme dans le secteur médico-social. Cet amendement vise à ce que le rapport formule des propositions pour lutter efficacement contre la récurrence de certaines maladies professionnelles et accidents du travail dans le secteur de l'aide à domicile.